

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

Fourniture et livraison d'un tracteur neuf 4 cylindres 110 chevaux

Marché Public de Fournitures à procédure adaptée

Pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes Arize Lèze

Monsieur le Président Laurent Panifous

Route De Foix

09130 Le Fossat

Tel : 05.61.68.55.90

E-mail : arizeleze-com@orange.fr

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Remise des offres :

Date et heure limite de réception : 6 février 2020 à 17 heures

SOMMAIRE

1 – OBJET DU MARCHÉ	3
2 – PARTIES CONTRACTANTES	3
3 – PIÈCES DU MARCHÉ	3
4 – PRIX	3
5 – RETENUE DE GARANTIE	3
6 – DOCUMENTATION TECHNIQUE	3
7 – CONDITION DE LIVRAISON	4
8 – GARANTIE TECHNIQUE	4
9 – SERVICE APRÈS-VENTE	5
10 – FORMATION	5
11 – DEVIS QUANTITATIF – BORDEREAU DE PRIX	5
12 – DELAI DE PAIEMENT	5
13 – AVANCE FACULTATIVE	5
14 – PENALITES	5
15 – DROIT, LANGUE, MONNAIE	5

1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) concerne la fourniture et livraison d'un tracteur neuf à moteur 4 cylindres de 110 chevaux (tracteur destiné à porter une épareuse)

2 – PARTIES CONTRACTANTES

D'une part

Communauté de Communes Arize lèze

Route de Foix

09130 Le Fossat

Tel : 05.61.68.55.90

E-mail : arizeleze-com@orange.fr

Représenté par Monsieur le Président Laurent PANIFOUS

Désigné dans le présent Cahier sous la dénomination « le Maître de l'Ouvrage »

D'autre part

L'entreprise attributaire

Dont le marché a été accepté par le « Maître de l'Ouvrage »

Désignée dans le présent Cahier sous la dénomination « le fournisseur »

3 – PIÈCES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

1. l'acte d'engagement (AE) ;
2. le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), paraphé et signé ;
3. le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), paraphé et signé ;
4. le règlement de la consultation (RC), paraphé et signé ;
5. le devis estimatif quantitatif signé.

4 – PRIX

Le prix sera ferme et sera réputé inclure la totalité des prestations, frais et dépenses administratives. Aucune réclamation ultérieure ne sera retenue pour une dépense prétendue imprévue dans la composition du prix.

5 – RETENUE DE GARANTIE

Il ne sera pas pratiqué de retenue de garantie.

6 – DOCUMENTATION TECHNIQUE

L'engin devra être conforme aux normes et certifications françaises et européennes en vigueur au jour de la livraison.

Le titulaire fournit avec le matériel, sans supplément de prix, une documentation en langue française donnant la composition, les caractéristiques du matériel, ainsi que leurs procédures courantes d'utilisation et d'entretien.

La documentation doit être fournie à la livraison du matériel.

Configuration standard :

- Moteur 4 cylindres de 110 chevaux
- Mémoire de régime moteur
- Transmission : 4 à 6 vitesses sous charge
- 4 roues motrices
- Pont avant standard
- Accoudoir pouvant recevoir les commandes d'une épareuse
- Siège à suspension pneumatique, accoudoir multifonctions
- 2 rétroviseurs grand angle + 1 intérieur
- Prise de force 540/540 ECO / 1000 tr/min
- Troisième point à rotule cat 3
- Embout de prise de force 6 cannelures, 1 3/8"
- 4 jantes fixes renforcées
- Masse avant 600kg (+ ou-)
- Inverseur hydraulique à gauche au volant
- Masse de roue sur roue arrière gauche
- Cabine panoramique suspendue
- Climatisation
- Vitre arrière équipée d'un essuie glace
- Vitre droite monobloc en polycarbonate avec essuie glace
- Prises additionnelles ISO 7 broches
- Compresseur avec cuve et enrouleur 10m de flexible à air
- Phares de travail mobiles : 2 AV+ 4 AR
- 3 distributeurs mécaniques
- 4 pneus mixtes
- En option : extension de garantie cinq ans et 5000h
- **Reprise** d'un tracteur Renault Ergos 406 de 2009 avec 9000h équipé d'une épareuse Rousseau Velthéa 510 année 2008 avec 8500h.

7 – CONDITIONS DE LIVRAISON

Le lieu de livraison est le suivant : Les ateliers la Communauté de Communes Arize Lèze Route de Foix 09130 Le Fossat

Contact : Monsieur Christophe Véros tel : 06.79.56.56.70

8 – GARANTIE TECHNIQUE

La prestation est garantie contre tout vice de fabrication ou défaut de matière, et ceci au minimum pendant 12 mois à compter du jour de la date d'admission de la fourniture. Le candidat peut proposer dans son offre une garantie supérieure. Celle-ci est l'une des sous critères du critère valeur technique de l'offre.

9 – SERVICE APRÈS-VENTE

Le service après-vente doit être assuré tout au long de la durée de vie de l'engin.

Assistance sur site durant toute la période de garantie et sous un délai de 48h.

10 – FORMATION

Une formation d'une journée minimum destinée à l'équipe d'agents techniques de la Communauté de Communes Arize Lèze sera assurée sur le site à la livraison par un technicien mandaté par le titulaire du marché.

11 – DEVIS QUANTITATIF – BORDEREAU DE PRIX

Un devis sera obligatoirement joint à la soumission.

12 – DÉLAIS DE PAIEMENT

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours.

Les règles relatives au délai global de paiement et aux intérêts moratoires sont celles fixées dans le décret N°2013-269 du 29 mars 2013 (JORF du 31 mars 2013), applicable au pouvoir adjudicateur contractant.

13 – AVANCE FACULTATIVE

Il n'est pas accordé d'avance facultative.

14 – PÉNALITÉS

Les pénalités pour retard d'exécution sont les suivantes :
Pénalité de 1/1000ème du montant du marché par jour de retard.

15 – DROITS, LANGUES, MONNAIE

En cas de litige, le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

Les inscriptions sur les matériels livrés au titre du marché sont en français.

La monnaie de compte du marché est l'Euro.

"J'accepte que le droit français soit le seul applicable et les Tribunaux français seuls compétents pour l'exécution en sous-traitance du présent marché. Ceci concerne notamment la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance."

Fait à Le Fossat, le

Le Président

Cachet et signature de l'entreprise
avec les mentions « lu et approuvé »